



# LE TRAIT d'UNION 974



ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE  
DES PALMES ACADÉMIQUES - SECTION DE LA RÉUNION

SPÉCIAL  
REMISE DES  
DÉCORATIONS  
2018



Les perturbations qui ont affectés la fin de l'année 2018 nous ont amenés à remettre la cérémonie de remise des décorations en ce début d'année 2019

Après avoir salué Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, représentant Monsieur le Préfet, Monsieur le Recteur d'Académie et les personnalités présentes - parmi lesquelles Madame la Sénatrice Nassimah Dindar - Christiane André, Présidente de l'AMOPA-Réunion, remercia chaleureusement le Proviseur du Lycée Leconte de Lisle et le Proviseur du Lycée Hôtelier « La Renaissance » ; elle s'adressa ensuite aux récipiendaires 2018 (40 chevaliers, 7 officiers, un commandeur) et rappela le cadre de l'action de l'AMOPA.

## Discours de Madame Christiane André, Présidente de l'AMOPA-RÉUNION

C'est un plaisir pour nous d'être ici, Monsieur le Proviseur, c'est aussi un honneur d'être accueillis dans ce Lycée « Leconte de Lisle » dont notre île a fêté l'an dernier le bi-centenaire de la naissance avec tant de fierté, consciente que c'est à La Réunion que la France est redevable de l'une des plus belles pages de sa littérature.

Mais aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, notre joie se double de la satisfaction d'avoir à nos côtés, pour la réalisation cette soirée, les équipes du Lycée Hôtelier « La Renaissance ». C'est une première pour l'AMOPA, et nous vous disons merci, Monsieur le Proviseur, merci d'avoir transporté votre logistique et votre ingénierie au Lycée Leconte de Lisle pour fêter, avec nous, nos récipiendaires des Palmes Académiques.

Celles-ci honorent les mérites des personnels relevant du ministère de l'Education Nationale, elles distinguent aussi ceux qui, sans en faire partie, lui ont rendu des services importants. Si vous tous qui êtes réunis ici ce soir, avez tant mérité de l'institution, c'est que pendant des années, vous avez déjà mis en œuvre ce que prône Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale : « l'école de la confiance », de la confiance en soi, de la confiance en les autres, de la confiance en l'avenir. C'est l'école sans laquelle, il n'y a pas d'espérance, pas de bienveillance, pas de fraternité ; mais cette école-là a aussi ses règles et ses exigences, celles qui mènent, par le travail, à l'estime de soi et à l'éclosion, pour chacun, de ses potentialités. C'est celle-là votre école, chacun y a ses



espoirs, chacun un talent et au bout du chemin...chacun une réussite.

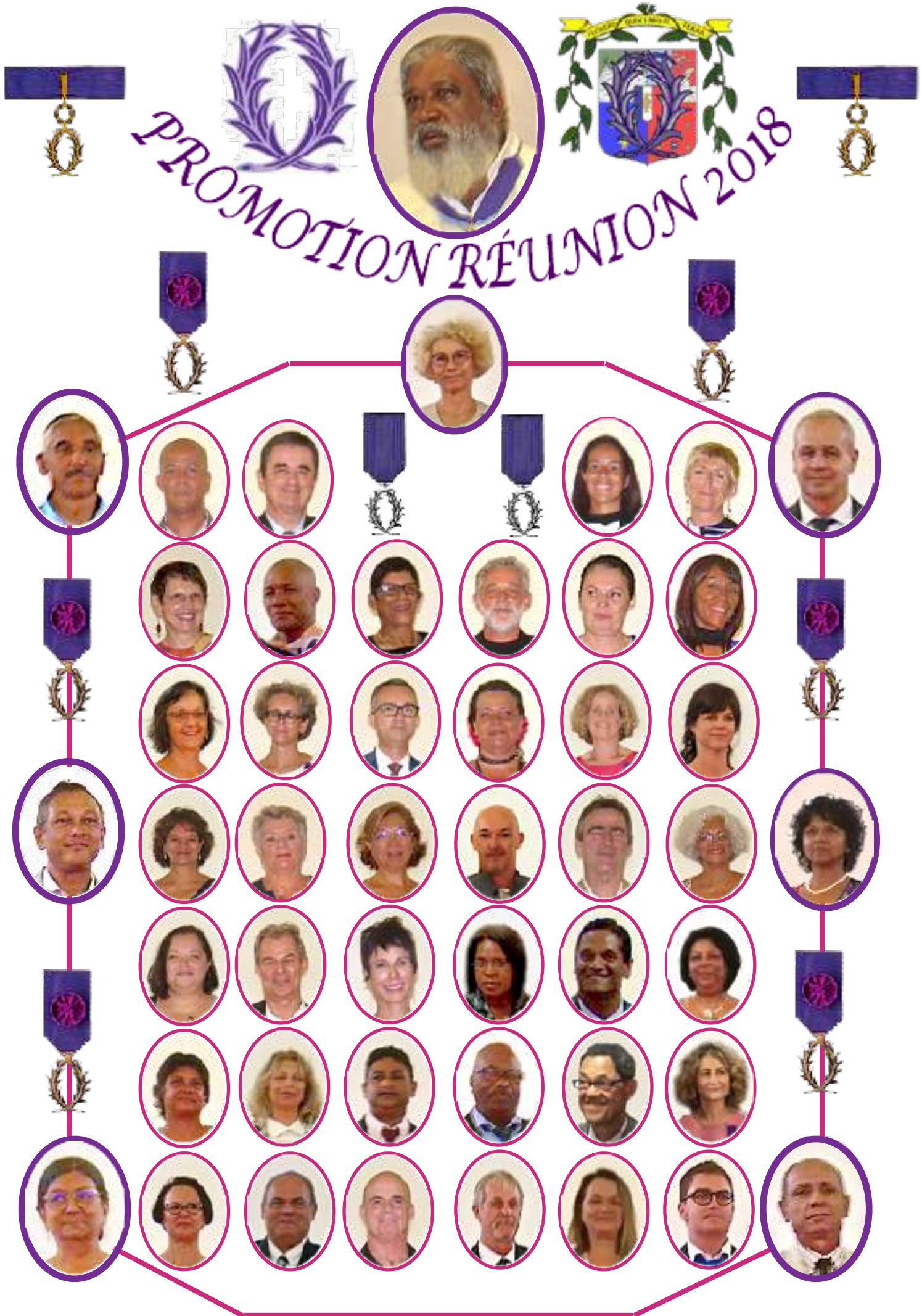
Et ce que nous croyons à l'AMOPA, c'est qu'un des leviers de cette réussite est la maîtrise de la langue française. Promouvoir la langue et la culture de notre pays, est le cœur de mission de l'AMOPA, le premier objet de ses statuts, que nous déclinons en actions éducatives en faveur des élèves des écoles et des établissements du 1<sup>er</sup> et Second Degré. Chaque année nous organisons, soutenus en cela depuis 2018 par nos partenaires, la MGEN, la MAIF, l'ASL, les Prix d'Expression écrite de la langue française, Prix Maupassant de la Jeune Nouvelle, le Prix de la Jeune Poésie.

En 2018, nous avons aussi organisé en partenariat avec la MGEN (que nous ne remercierons jamais assez pour l'aide financière apportée) et la Faculté de Droit et d'Economie de La Réunion, un « Grand Prix de l'AMOPA », destiné à récompenser, parmi les étudiants majors des Masters II en Economie et en Droit 2017-2018, un étudiant particulièrement méritant. Nous avons bénéficié en cela d'une grande aide, la vôtre, Monsieur le Recteur, de celle du

Bureau National de l'AMOPA et des Doyens de la Faculté de Droit et d'Economie. La récompense de ce concours était un séjour d'une semaine dans la capitale, avec, au programme, la visite de grandes institutions de la République (Assemblée Nationale, Sénat, CSA, Cour de Cassation...). Nous avons ainsi permis à Flora Bigot, originaire de St Joseph d'aller, pour la première fois, en Métropole et de découvrir Paris ; nous avons pu compter sur votre appui, Madame la Sénatrice, et nous vous adressons nos profonds remerciements, sur le soutien de Madame la Députée Bassire aussi, sur celui de Mémona Hintermann-Afféjee, Administrateur du CSA.

L'AMOPA, chers amis, est au service de la promotion et de la réussite des jeunes. C'est sa force, c'est son credo. Mais aujourd'hui, elle n'a qu'un objectif, vous féliciter et vous honorer.

PROMOTION RÉUNION 2018



## COMPTE-RENDU DE LA CEREMONIE DE REMISE DES PALMES ACADEMIQUES Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019



Reportée à cause des événements sociaux de la fin de l'année dernière, la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des Palmes Académiques aux nommés et promus dans l'Ordre par les décrets du 1<sup>er</sup> janvier et du 14 juillet 2018, a eu lieu le vendredi 1<sup>er</sup> mars au Lycée Leconte de Lisle à Saint-Denis. Présidée par Monsieur Frédéric Joram, Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'Arrondissement Nord et par Monsieur Vêlayoudom Marimoutou, Recteur de l'Académie,

Chancelier des Universités, elle s'est déroulée devant 170 personnes dans une atmosphère à la fois solennelle et chaleureuse.

Gilbert Hoarau, Secrétaire de la section A.M.O.P.A. de La Réunion, maître de cérémonie, donne d'abord la parole à Monsieur Thierry Bussy, Proviseur, qui souhaite à tous la bienvenue et souligne le plaisir et l'honneur, pour le Lycée Leconte de Lisle, d'organiser à nouveau cet événement.

Madame Christiane André, Présidente, remercie ensuite les autorités de leur présence et adresse ses vives félicitations aux récipiendaires et ses remerciements à leurs proches venus partager l'émotion d'une remise des Palmes Académiques. Elle salue aussi la présence du Proviseur du Lycée Hôtelier « La Renaissance » et de ses équipes pour la réalisation de cette soirée puis rappelle le sens de cette cérémonie, qui verra distinguer cette année 40 Chevaliers, 7 Officiers et un Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques.



La cérémonie se poursuit par la traditionnelle « causerie de l'A.M.O.P.A » ; elle est prononcée cette année par Michèle Marimoutou-Oberlé, Professeur agrégé, Docteur en Histoire, Chercheur associé au CRHIA de l'Université de Nantes ; sa conférence qui a pour titre « L'engagisme, une page majeure dans l'histoire de La Réunion » , fait écho aux Journées Internationales d'études sur l'engagisme de novembre 2018. Michèle Marimoutou-Oberlé captive son auditoire par un exposé où la rigueur de l'historienne laisse poindre l'humanité de la conférencière...

C'est à présent à Monsieur le Recteur Vêlayoudom Marimoutou de prendre la parole. Il s'adresse plus particulièrement aux récipiendaires, les félicite longuement pour leur engagement au service de l'école de la République, puis leur rappelle l'histoire des Palmes Académiques, leur création en 1808 par Napoléon 1<sup>er</sup>, la naissance de l'Ordre en 1955, et surtout le sens de cette décoration, signe de reconnaissance publique de leurs mérites.



Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture clôt les discours officiels en mettant en exergue le rôle fondateur de l'école dans la construction du citoyen : tolérance, sens du partage et de la fraternité...tout ce qui est indélébile, s'ébauche durant les années d'école.





Et voici le moment d'émotion pour les récipiendaires, la remise de leur insigne. Solennels et chaleureux, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Recteur épinglent, tour à tour, les médailles. Pour remettre à Monsieur Mangata, très ému, sa cravate de Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques, ils devront agir de conserve... Les personnalités se plient volontiers à la traditionnelle « photo officielle » faite, cette année, par Jean-Yves Sauzet, transformé pour la bonne cause, en photographe...

La cérémonie se termine par un remerciement appuyé de la Présidente à Monsieur Bussy pour son investissement dans la mise en œuvre de la soirée, et remet à son épouse une orchidée en souvenir de ce moment inoubliable.

Après une dernière séance de photos, la Présidente invite tous les participants au cocktail dînatoire, dont l'atmosphère festive est rehaussée ce soir par la présence d'un orchestre. La présence des élèves du Lycée Hôtelier, leur travail de qualité, seront salués par tous et la soirée se clôturera par de vifs applaudissements à leur adresse...

Christiane André



## LA REMISE DES DÉCORATIONS



### COMMANDEUR

**MANGATA RAMSAMY Jean-Raymond**

**Assistant ingénieur, chef des agents au  
Rectorat de la Réunion, retraité**





## OFFICIERS



**CLEMENT Maryvonne**  
Chef de la division des personnels de  
l'enseignement primaire au Rectorat de la Réunion



**LALLEMAND Thierry**  
Chef de la division des personnels de  
l'enseignement primaire au Rectorat de la Réunion



**LANAVE Jocelyne**  
Adjointe au Délégué Académique aux  
Enseignements Techniques au Rectorat / Réunion



**PUGLISI Jean-Luc**  
Professeur de lettres-histoire au Lycée  
Professionnel Julien de Rontaunay à Saint-Denis



**RAYPOULET Reine-Marie**  
Professeur de vente au Lycée Professionnel  
Patu de Rosemont à Saint-Benoit



**SALVAN Frédéric**  
Conseiller Principal d'Education  
au Lycée Paul Moreau à Bras-Panon



**TURPIN Bruno**  
Agent-chef au Rectorat de la Reunion



# CHEVALIERS



**ANDOCHE Hugues**  
Gestionnaire du Collège de  
Cambuston à Saint-André



**AUPETIT Philippe**  
Proviseur du Lycée Pierre Poivre  
à Saint-Joseph



**BERROUACHDI Rose**  
Professeur des écoles  
à Sainte-Suzanne



**BIT Béatrice**  
Infirmière scolaire au Collège de  
Bois-de-Nèfles à Saint-Denis



**BOUILLAUD Martine**  
Inspecteur de l'Éducat. Nationale  
au Rectorat de la Réunion



**BRIANDY Gilbert**  
Adjoint technique territorial  
au Collège Beauséjour à Ste-Marie



**CANY Simone**  
Prof. d'économie-gestion-vente  
LP Isnelle Amelin à Sainte-Marie



**DELL'AQUILA David**  
Chef de la division de la formation  
continue des personnels / Rectorat



**DOUBLET Martine**  
Proviseur du Lycée de Bois d'Olive  
à Saint-Pierre



**ETIENNE Rita**  
Gestionnaire du Collège Gaston  
Crochet à la Plaine-des-Palmistes



**FAGES Elisabeth**  
Conseillère Principale d'Education  
au Lycée de Trois-Bassins



**FALZON Michèle**  
Professeur certifié d'hist/géo au  
Lycée Amiral Bouvet à St Benoit



**GAINÉ Lucas**  
Proviseur  
du Lycée de Trois-Bassins



**GIRAUD Corinne**  
Principal du Collège Albert  
Loungon à Saint-Paul



**HARGUINDEGUY Brigitte**  
Conseillère en éducat. artistique à la  
Dir. Affaires Culturelles / Réunion



**HA-SUM Martine**  
Conseillère Pédagogique à  
l'Inspection de Sainte-Marie



**JANICON Marie-Paule**  
Prof. certifié de lettres modernes  
Collège de Cambuston à St-André



**JUVE Hélène**  
Prof. de lettres modernes au  
Collège de La Chaloupe à St-Leu



**LAMETH Marie-Claude**  
Infirmière scolaire au Collège  
Adrien Cerneau à Sainte-Marie



**LAVALLEY Gilles**  
Conseiller à l'Inspection pour  
l'adaptation des élèves handicapés



**LUBIN Loïc**  
Professeur des écoles en poste à  
la Maison d'arrêt de Saint-Pierre



**MARIMOUTOU-OBERLE Michèle**  
Professeur agrégé d'hist-géo au  
Collège Juliette Dodu à St-Denis



**MARTEL Annick**  
Secrétaire de direction au Collège  
Leconte de Lisle à Saint-Louis



**METZGER Michel**  
Proviseur du Lycée Professionnel  
Roches Maigres à Saint-Louis



**MICHEL Marie**  
Proviseur du Lycée de Vincenzo  
à Saint-Joseph



**MINATCHY Chantal**  
Professeur de Mathématiques au  
Collège Jean d'Esme à Ste-Marie



**NOURBY Jean-Pierre**  
Psychologue scolaire à l'Inspection  
de Sainte-Marie



**PAVADEPOULLE Paulette**  
Gestionnaire du LP Isnelle Amelin  
à Sainte-Marie



**PINAT Sandrine**  
Professeur d'EPS au Collège  
Albert Lougnon à Saint-Paul



**PINCHON Mireille**  
Conseillère pédagogique à  
l'Inspection de Saint-Denis 3



**POSSAMY Johny**  
Agent technique territorial au  
Rectorat de la Réunion



**QUINOT Jean-Marie**  
Directeur-adjoint de SEGPA au  
Collège Hubert Delisle à St-Benoit



**RAZA Patrice**  
CPE au Lycée Moulin Joli  
La Possession, retraité



**REMY Dominique**  
Proviseur du Lycée Evariste de  
Parny à Saint-Paul



**RIVIERE Catherine**  
Gestionnaire du Collège Leconte  
de Lisle à Saint-Louis



**RIVIERE David**  
Proviseur du Lycée Nelson  
Mandela à Bras-Fusil Saint-Benoit



**ROUSSEY Thierry**  
Professeur des écoles spécialisé  
à l'Inspection de Saint-Paul



**RUET Denis**  
Directeur de l'école élémentaire La  
Chaumière à Saint-Denis



**SAKOT Patricia**  
Proviseur-adjoint du Lycée  
Bellepierre à Saint-Denis



**SEMPERE Pierre-Olivier**  
Directeur ressources / humaines  
au Rectorat de la Réunion

*Je remercie tous les récipiendaires qui ont pu répondre à mon appel au secours en m'envoyant une de leurs photos de cette remise des décorations, et présente mes excuses aux autres si le cliché les concernant reste de qualité médiocre malgré mes efforts pour l'améliorer. Notre photographe traditionnel n'avait pu se joindre à nous : je l'ai suppléé avec les moyens du bord et des résultats bien inégaux !...*

Jean-Yves SAUZET

## Exposition MGEN : "Images du Louvre".

MGEN est un partenaire historique du musée du Louvre en matière d'éducation artistique et culturelle. Elle a proposé au musée du Louvre de s'appuyer sur son vaste réseau en région pour faire bénéficier des établissements scolaires d'un projet d'accès de tous à l'art et à la culture. Depuis janvier 2019, la section MGEN de la Réunion dispose depuis peu d'un kit de reproductions de 14 chefs-d'œuvre du Louvre sous forme de kakemonos montrant la diversité des collections du musée (sculptures, peintures et objets d'art... de l'Antiquité au XIXe siècle) accompagné d'un panneau d'introduction résumant l'histoire du Louvre.



Une scénographie est à inventer librement selon les lieux d'accueil. Des ressources pédagogiques sur ces œuvres sont également disponibles en ligne sur le site : [www.louvre.fr](http://www.louvre.fr)

Contacts MGEN : [nprugnieres@mgen.fr](mailto:nprugnieres@mgen.fr) / [tmesas@mgen.fr](mailto:tmesas@mgen.fr)



*Il nous était impossible, dans le cadre de cette revue de rendre compte intégralement de cette remarquable intervention de Madame Marimoutou-Oberlé.  
Aussi nous vous inviterons à poursuivre votre lecture sur notre site.*

## **CAUSERIE DE L'AMOPA PAR MICHÈLE MARIMOUTOU-OBÉRLÉ**

*Professeur agrégé d'Histoire-Géographie  
au Collège Juliette Dodu à Saint-Denis*

*Docteur en Histoire, Chercheur associé au CRHIA de l'Université de Nantes,  
Membre Associé de l'Académie de la Réunion.*



Mme Michèle Marimoutou-Oberlé,  
nommée ce jour Chevalier dans  
L'Ordre des Palmes Académiques

## **L'ENGAGISME, UNE PAGE MAJEURE DANS L'HISTOIRE DE LA REUNION**

### **Problématique : L'engagisme qui a façonné la société réunionnaise actuelle.**

M. Le préfet, M. Le recteur, Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis,

Madame André, m'a fait le grand honneur, de me demander d'assurer la causerie traditionnelle de l'AMOPA, à l'occasion de cette cérémonie de remise des Palmes académiques.

Quand je l'ai questionnée, sur le thème qu'elle souhaitait me voir aborder, c'était en novembre 2018, et je venais de clôturer les Journées internationales d'études sur l'engagisme, elle m'a répondu : « cette année, on commémore les 190 ans de l'arrivée des 1ers engagés du sucre, donc ta causerie doit porter sur l'engagisme. Mais tu n'as que 15mn... »

Chère Madame André, je tiens à vous remercier, très vivement, de me permettre d'aborder, devant ce public choisi, cette thématique qui rend compte de flux migratoires peu connus en dehors des cercles spécialisés et des populations qui en sont issues.

Pourtant, l'engagisme a bouleversé profondément la composition de la population réunionnaise dès le XIX<sup>e</sup> siècle : en 1860, sur une population totale de 175 000 habitants, les travailleurs engagés sont déjà au nombre de 65 000, soit 37% de cette population. Il s'agit de 37 000 Indiens, 26 000 Africains et Malgaches, 443 Chinois et quelques dizaines de Polynésiens (52H+14F).

Les problématiques sur l'engagisme sont multiples, telles que les conditions de travail de ces engagés, pour certains, proches de l'esclavage, les obstacles que doivent affronter

ceux qui veulent sortir de l'engagisme et s'installer définitivement, les conséquences liées au faible nombre de femmes dans les convois, à la fois la violence mais aussi le métissage, les questions de transmission des valeurs, des cultures. Les rapports avec les autres religions comme l'islam (Nargoulan) ou le catholicisme...etc.

Pour le grand public, les engagés sont d'abord et avant tout des engagés malbars, c'est-à-dire des gens venus de l'Inde, ce qui n'est pas toute la réalité.

C'est pourquoi, j'ai finalement choisi, de montrer que l'engagisme à La Réunion concerne l'ensemble de la population.

On estime à environ deux cent mille, le nombre de ces travailleurs sous contrat débarqués ici de 1828 à 1933, soit sur une période longue de plus d'un siècle.

L'engagisme est un phénomène mondial et La Réunion n'est pas le seul récepteur de ces flux migratoires qu'il faut replacer dans l'ensemble des migrations de travail qui parcourent le XIX<sup>e</sup> siècle : migrations libres comme celles des Irlandais fuyant la Grande Famine de 1845-48 vers l'Amérique (2 millions) ou migrations de « travail forcé »(forced labour) comme celles des engagés.

L'engagisme ou Indenture labour ou travail sous contrat d'engagement est le régime de travail, la forme d'utilisation de la main d'oeuvre qui prend le relais de l'esclavage suite aux abolitions (1834 dans l'espace colonial britannique ou de 1848 dans l'espace colonial français), ce sur plus de 40 territoires coloniaux dans le monde.

Il concerne plus de 3 millions de personnes issues essentiellement de l'Inde (1,2 million) et d'Afrique mais aussi d'autres contrées.

De ces 3 millions, Les Mascareignes en reçoivent plus d'un cinquième : environ 200 000 à La Réunion, 462 800 à Maurice (dont 402 000 sont identifiés par les Archives de l'Immigration).

A La Réunion, le lieu, désormais érigé en symbole de la présence des engagés et identifié, à l'instar d'Ellis Island à New-York (12 millions d'entrées de 1892 à 1954), comme la porte d'entrée de l'île est le lazaret de la Grande Chaloupe, à mi-chemin entre la Possession et Saint-Denis. C'est un lazaret de quarantaine, construit à partir de 1860 pour accueillir la multitude de travailleurs indiens sujets britanniques promis par la Convention signée entre la Grande-Bretagne et la France cette année-là. C'est dans ce lieu historique où débarquaient tous les engagés mais aussi les passagers libres atteints de maladies contagieuses que chaque 11 Novembre se déroule la Journée à la mémoire des Engagés, hommage rendu par leurs descendants qu'ils soient d'origine indienne, africaine, malgache, chinoise, vietnamienne, rodriguaise ou comorienne....

(Comme la question de la quarantaine est un de mes thèmes de recherche, j'en profite pour signaler qu'avant ce lazaret plusieurs autres ont été construits : celui de la Ravine à Jacques qui

date de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui a été reconstruit vers 1848 et de nouveau dans les années 1870 dont les ruines sont toujours visibles qui a accueilli les esclaves et les engagés africains et qu'il faudrait protéger de toute urgence. Celui de la Petite-Ile qui date également de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et dont quelques éléments se trouvent sous le nouveau parking de la caserne Lambert. )

En effet, la première caractéristique de l'engagisme à La Réunion est cette diversité des origines qui a eu comme conséquence d'introduire ou de renouveler les cultures non européennes, celles qui s'effaçaient de la mémoire des anciens esclaves et des Libres de couleur. A Maurice, en comparaison, plus de 98% des engagés sont des Indiens.

L'autre caractéristique est la précocité de sa mise en place : vingt ans avant l'abolition de l'esclavage. La Réunion est une des premières terres d'expérience de ce système dans le monde.

C'est dès décembre 1827 que des colons demandent au gouverneur des Etablissements français de l'Inde (1826-août 1828), le Comte Desbassyns de Richemont d'origine réunionnaise de leur faire parvenir des travailleurs engagés.

Pourquoi ? .....

( Poursuivez votre lecture sur notre site : <https://www.amopareunion.com/reunion-themes> )

### Le lazaret de La Grande Chaloupe, haut lieu de l'engagisme



À l'issue de la cérémonie, Monsieur Marimoutou, Recteur et son épouse, Monsieur Joram, Secrétaire Général de la Préfecture, représentant Monsieur le Préfet, et le bureau élargi de AMOPA-Réunion.

*Organisée le 30 mars, cette sortie Amopa, qui proposait aux participants de visiter le Lazaret de la Grande Chaloupe, venait en complément idéal à la causerie proposée par Madame Michèle Marimoutou-Oberlé lors de la remise des décorations, et ce, d'autant que c'est elle-même qui conduisait cette visite. Aussi, il nous a paru opportun d'en intégrer le compte rendu dans ce numéro spécial.*

## Le Lazaret de La Grande Chaloupe



Pendant plus de trois heures, sous la conduite de Michèle Marimoutou-Oberlé, professeur agrégé d'histoire (dont la thèse porte sur les lazarets de quarantaine dans les Mascareignes) qui est aussi auteur de « Les engagés du sucre » nous allons revivre une étape importante de l'Histoire de La Réunion. Le site du Lazaret, qui a été une porte d'entrée majeure à La Réunion, est l'un de ses hauts lieux de mémoire. Tout au long de notre visite, nous pourrions constater la volonté du Département de le mettre en valeur.

Par une belle matinée de cette fin de mars, nous sommes une vingtaine, curieux de découvrir ce lieu emblématique. L'accueil est chaleureux. Michèle Marimoutou-Oberlé est accompagnée de Jessica Play, responsable du Lazaret, pour nous présenter le site et son histoire liée à l'économie de plantation. Le Lazaret de La Grande Chaloupe est un lieu de quarantaine créé en 1860 pour protéger les populations de la diffusion des maladies épidémiques.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, l'économie de La Réunion repose principalement sur la culture de la canne à sucre. Après l'abolition de l'esclavage en 1848, les planteurs, qui ont besoin d'une main d'œuvre importante, vont devoir recruter des travailleurs étrangers : Les Engagés.

Pour des raisons de protection sanitaire, ces immigrants, issus de pays ravagés par des maladies pestilentielles comme le choléra, la peste, la lèpre, la variole, sont, dès leur arrivée, pris en charge et acheminés vers le lazaret pour y être soignés.



Le Lazaret de La Grande Chaloupe est constitué de deux structures : le Lazaret n°1 sur la commune de La Possession et le Lazaret n°2 sur celle de Saint Denis, situé à un peu plus d'un kilomètre en amont.

La visite débute au Lazaret n°1 : le pavillon d'isolement/infirmerie, rénové en 2004 par l'association « Chantiers Histoire et Architecture Médiévales » (CHAM), est à présent un espace muséal hébergeant une exposition permanente sur le thème « Quarantaine et Engagisme ».



En arrivant au Lazaret n°2 après avoir franchi un petit cours d'eau, nous sommes pris d'une intense émotion : devant nous, dans un lieu étroit au milieu d'une végétation abondante, deux bâtiments dont il ne reste que les murs recouverts en partie de troncs d'arbres et leurs ouvertures, et plus loin, des ruines.

Ce site est en voie de restauration. Notre guide nous présente les études scientifiques menées depuis deux ans par des architectes du patrimoine ayant pour objectif de préserver le site, de garder les ruines en l'état, de garder l'ambiance végétale.

Nous visitons le premier bâtiment, et remarquons que les fenêtres maintenues par des étais en bois de fer, sont placées en vis à vis. On nous explique que c'est pour permettre à l'air de circuler, et aussi, certains malades l'espèrent, pour faire sortir la maladie !

Une épure est placée en haut à gauche au-dessus d'une fenêtre. Quand a-t-elle été

réalisée ?

Qui l'a fait ? On ne saurait dire.

C'est l'ocre qui était choisie pour la couleur des murs.

Le bâtiment a été conçu pour recevoir les passagers d'un bateau ; or, souvent 6 à 7 bateaux débarquaient à La Réunion.

Nous apercevons un bateau-lavoir près du bâtiment, une seule source alimentait les deux





lazarets ; un peu plus loin, c'est le cimetière.

Nous aimerions en savoir un peu plus, alors la visite se poursuit sous la forme d'échanges avec nos deux guides.

Le Lazaret recueillait toute personne malade, engagée ou non. Les médecins étaient également en quarantaine. Un médecin du Lazaret, Auguste VINSON, a écrit un livre intitulé « *Vie quotidienne au Lazaret* »

Il arrivait même que des villageois un peu trop curieux se rapprochant de l'enceinte, se retrouvaient eux aussi, enfermés dans ce lieu étroit, pour quelques jours, voire quelques semaines.

Le but était de ne pas mettre en danger la vie des habitants de la colonie. Une fois soigné, le malade pouvait, soit rentrer chez lui s'il s'agit d'une personne libre, soit rejoindre son employeur s'il s'agit d'un engagé.

Malheureusement, beaucoup de personnes ne survivaient pas. Que faisaient-ils de leurs morts ? Il semble que les personnes déposaient délicatement leur mort dans des cimetières, on a même retrouvé deux squelettes avec des ornements. Aucune fosse commune n'a été découverte. Les cérémonies religieuses étaient rares. Néanmoins, un médecin du Lazaret en a fait une description dans un document.

Nous retournons au Lazaret n°1. Après un rafraîchissement, nous pénétrons dans la salle d'exposition située juste derrière le logement du médecin chef.

Sur les murs, des affiches, des portraits d'hommes, de femmes, des cartes géographiques dans des vitrines, des objets récupérés : des témoignages de la vie des engagés.

Mais qui étaient donc ces gens ? Madame Marimoutou-Oberlé nous raconte leur but : travailler la canne à sucre. La plupart étaient indiens, mais d'autres arrivants venaient de Madagascar, de Chine, d'Afrique, de Rodrigues. Entre 1830 et 1882, environ 150 000 engagés sont passés par le Lazaret de La Grande Chaloupe.



Après un voyage pénible dans des conditions difficiles, ils arrivaient exténués, souvent malades à La Réunion. Quand le bateau arrivait en rade, le capitaine devait présenter sa patente de santé qui permettait ainsi de connaître l'état sanitaire du bateau. ( Cf questionnaire p.13)

Les arrivants étaient tous pris en charge par le personnel du Lazaret, vaccinés, et soignés. Les plus vaillants exploitaient les ressources disponibles dans la nature pour se nourrir comme par exemple, le ramassage des fruits.

Notre guide est tellement passionnante qu'il y a, parmi nous, toujours quelqu'un pour lui poser une question : on apprend que les

engagés, une fois sortis du lazaret, allaient rejoindre leurs employeurs pour y travailler la canne à sucre, qu'ils étaient sous contrat pendant trois ou cinq ans voire plus, qu'ils étaient nourris, logés, payés, mais que très souvent leurs conditions de vie et de travail étaient pénibles.

Elle nous incite à regarder d'un peu plus près un contrat de travail présenté sur un mur de la salle, et à bien lire l'article 3. Que dit-il ? « *L'engagiste aura droit de céder et de transporter, quand et à qui bon lui semblera, le présent engagement de travail contracté à son profit...* » L'engagé est bien lié à son contrat et non à son employeur ( Cf ci-dessous ). A la fin de leur contrat beaucoup d'entre eux sont restés à La Réunion .

Nous sommes là à écouter notre guide, cela aurait pu durer encore des heures...Mais le temps passe et il est temps de partir...

Merci, Mesdames, de nous avoir captivés !



Monique Azizollah

*Merci à Monique Azizollah pour son compte rendu, et à Rosaire Courde pour ses nombreuses photos.*

